

LE FANTASQUE.

en-matée, il garde le silence afin d'épargner la vie de ses soldats.

Quelques secondes après ces trois scènes sanglantes, les soldats, revenus de leur première surprise, prennent les armes que leur on laisse les compagnons et s'élancent au panneau pour sortir. Thierry, qui se trouvait là par hasard, s'aperçoit de ce mouvement et crie à ses compagnons :

— Aux soldats ! aux soldats ! empêchez-les de s'échapper !

Mellot accourt et voit un sergent qui cherche à monter sur le pont. Quelque blessé par le poignard du capitaine, il se voit une barrique de salaisons et la lance dans le panneau, afin d'écraser ou, tout au moins de renverser l'Anglais.

La barrique tombe sur le pied du sergent, qui pousse un cri effroyable et roule sur le plancher de l'entrepont. Ses compagnons, éperuvés et ignorant le nombre des rebelles, demandent quartier et se rendent sans aucune résistance.

Pendant que ceci se passait dans un coin du bâtiment, le pont était le théâtre d'une nouvelle scène encore plus sanglante que la première.

Un Français était aux prises avec deux matelots anglais qui l'assommaient et le criblaient de blessures. Le prisonnier se débattait comme un lion et appelait du secours, mais ses camarades étaient eux-mêmes trop occupés pour répondre à ses cris de détresse. Le malheureux allait succomber, lorsque l'Espagnol, après s'être débarrassé d'un ennemi contre lequel il avait lutté pendant plus de dix minutes, s'élança d'un bond sur les deux matelots, en renversa un d'un coup de sabre, terrassa l'autre, l'enleva et le jeta à la mer.

— Merci, Espagnols, dit le Français blessé ; mais fallait pas le noyer. On tue les gens quand ils veulent vous tuer, mais les jeter à la mer ça ne vaut rien.

Tout était fini ; les insurgés étaient maîtres du bâtiment, un nouveau cri de *Vive la République* s'élevait sorti de la bouche de Sélis, applaudi à ses compagnons que la victoire leur restait.

— Enfants, leur dit-il, nous sommes libres ; mais il ne faut pas s'enorgueillir à cause de la contre-révolution (1). Prenons les canons, chargeons-les de verre cassé et braquons-en un à chaque porte.

Ce conseil fut immédiatement suivi, et quand les vainqueurs furent, par ce moyen, maîtres de toutes les issues, ils procédèrent tranquillement au désarmement des Français qui se firent sans accident jusqu'à ce que l'opération terminée, les portes furent ouvertes et les Français tirés en prison. Ensuite Sélis, qui avait gagné le complot, fut nommé capitaine, et Thierry leur tenant.

Cela fait, et avant de songer à se réjouir d'un triomphe extraordinaire, les huit prisonniers, devenus libres et arbitres de la destinée de leurs dévils, réduisant de lois appropriées à la circonstance. Voici les dispositions les plus remarquables de ce code improvisé, dans lequel on reconnaît bien l'esprit de l'époque. Ici nous copions textuellement le rapport de Talleyrand :

— Tout homme de la force armée qui entretiendra des liaisons dangereuses avec les prisonniers, qui sera convaincu du complot contre la sûreté du navire, sera pendu.

— Tout homme qui parlerait de se rendre en cas de rencontre d'un bâtiment sera puni de mort.

— Tout délateur de la prise qui se prendra de boisson pendant son service sera déclaré incapable de servir et responsable de son cas.

— Tout prisonnier à qui il sera trouvé des armes, sera puni de mort.

— Tout prisonnier qui tiendrait des propos contre la République et ses alliés sera puni de cinquante coups de corde. (Et ses alliés est ravissant.)

— Tout prisonnier qui sera convaincu de tenir des propos incendiaires ou de tenter une révolte sera puni de mort ?

— Que dites-vous de cette petite législation ? Afin de lui donner un caractère officiel et de la rendre obligatoire pour tous, on la traduisit en anglais, on en fit plusieurs copies, signées de Sélis, capitaine, Thierry, lieutenant, et Maillot, secrétaire ; et les copies, après une lecture solennelle, faite devant tous les hommes du vaisseau, furent affichées sur les mâts et sur les portes des principales issues.

Ce n'est pas tout pour donner à l'enlèvement du navire le caractère d'un acte régulier, les Français contraignirent les principaux chefs des prisonniers à signer le certificat de prise, dans la forme établie par les lois de la guerre.

Ces mesures préliminaires une fois prises, le

capitaine autorisa les réjouissances, en rappelant toutefois à ses subordonnés l'article de loi proscrivant les excès de boisson. Un repas fut leur seul dégoût. Les Anglais, dont les provisions dépassaient l'appétit des vainqueurs. Ce qui se dit et se chanta dans ce banquet bruyant, aucune plume au monde ne pourrait le raconter. Chez nos compatriotes, ce fut un enthousiasme joyeux qui, quelquefois touchait au délire. Certes, il y avait lieu de se réjouir. Recouvrer la liberté après une captivité aussi dure et aussi longue ; avoir lutté avec succès douze contre quatre-vingt-quatre ; au lieu d'être à Dotany-Bay, sous l'habit de galérien, se voir en possession d'un vaisseau armé de plus de vingt canons ; se charger de provisions de toute espèce, c'était assez pour exalter l'imagination plus facile et pour échauffer le cœur le plus froid. Cependant chacun sortit de table dans l'état le moins suspect ; et il n'y eut aucune contrevention à l'article dirigé contre les ivrognes.

— Jusque-là, tout avait marché à souhait ; mais restait encore de graves difficultés : le navire était un vieux navire ; il y avait été rencontré par une division anglaise, au même par un bâtiment plus fort, contre lequel il serait impossible de lutter ; puis, le grand nombre des prisonniers ne laissait pas d'inquiéter les Français ; comment espérer contenir long-temps, et si peu de moyens de défense, les quatre-vingt Anglais et ceux des prisonniers qu'ils pouvaient enlacher ?

La situation était donc difficile, et nos compatriotes, malgré leur énergie, qui ne s'était pas démentie un seul instant, sentaient bien qu'ils étaient entourés de dangers imminents contre lesquels leur courage pouvait se braver. Ils se réunirent et décidèrent, sur la proposition de Sélis, qu'on se débarrasserait d'une partie des prisonniers anglais à la première occasion qui se présenterait. Jusque-là, il fut arrêté qu'on ferait bonne garde sur le navire et qu'on se montrerait irréprochable pour les moindres contreventions à la loi.

L'occasion désirée ne se fit pas long-temps attendre. Deux jours après la délibération dont nous venons de parler, le bâtiment se trouva dans les eaux du Brésil, et l'on se disposa à exécuter le projet en question.

Le capitaine Anglais, tous officiers et soldats, eurent à dire ceux qu'on avait le plus à craindre, furent débarqués sur les côtes d'Amérique. On leur donna tous les instruments de marine qui leur étaient nécessaires pour se diriger, et des vivres en quantité suffisante pour leur nourriture pendant plus de quinze jours. Au moment de se mettre tout de lui, d'un voix qui s'éleva de sa poitrine et imposante ; il leur dit :

— Ah ! ça, nous vous donnons la liberté ; mais ce n'est pas pour que vous vous en serviez contre la France. Vous allez surer sur l'Évangile et sur un contre la République et ses alliés.

Les Anglais furent sans voix pendant quelques instants.

— Bon ! dit Thierry. Mais nous, vous allez tous signer votre serment que j'ai mis là sur ce papier, même que j'ai apporté de l'encre et une plume.

— Les Anglais signèrent.

— Maintenant, mes amis, bon voyage, et sans racoquer.

La chaloupe s'éloigna laissant les vingt-sept Anglais sur le rivage.

— Pauvres diables ! murmura Thierry. Ça doit leur faire un très-chagrin de quitter leur bâtiment et leurs camarades ! Qu'en est-il de vous devenir ?

— Puis, s'apercevant qu'il se qu'il venait de dire :

— Allons, voilà que je fais la femme sensible ? Quelle bêtise ! Ne pensons plus à ça. Adieu, enfants, et hardi sur les rames !

Le lieutenant, revenu à bord du navire, rendit compte de son expédition à Sélis et lui remit le sergent écrit des Anglais. Puis, il lui communiqua une idée qui lui était venue dans le train. C'était de proposer aux matelots anglais de continuer leur métier à bord, moyennant le paiement du voyage et d'être fait et une gratification, au bout de quelques jours.

Ce qui fut dit fut fait. On réunît les matelots et on leur fit la proposition, imaginée par Thierry. Les Anglais acceptèrent ; mais avant de leur régler la manœuvre du navire, on leur imposa le serment de rigueur : « De ne rien entreprendre contre la République et ses alliés. »

Quelques jours après, le bâtiment jeta l'ancre devant Mecor-Vidéo. Nos compatriotes avaient espéré trouver une généreuse hospitalité dans ce port d'un allié de la République. Mais leur espoir fut déçu. Ils furent d'abord très-étonnés qu'on ne répondit pas aux vingt-six coups de canon par lesquels ils saluèrent le commandant et la ville ; puis leur surprise fit place à une vive indignation, lorsqu'ils virent une escouade de soldats espagnols

à savoir leur vaisseau ; enlever tous les prisonniers et les traiter eux-mêmes comme des forbans. Toutes leurs protestations furent inutiles. Les prisonniers furent étonnés ; les deux Allemands survivants qui avaient aidé les républicains à se rendre maîtres de la *Lady Shore*, furent jetés dans les cachots destinés aux criminels. Quant à nos compatriotes, on leur défendit de s'échapper de la capitale sous le pavillon de la République et d'apporter le moindre communication entre eux. Quel était le motif de cette persécution contre des citoyens d'une République alliée de l'Espagne ? Le commandant alléguait que l'enlèvement du navire par les Français n'était autre chose qu'un vol, et que par conséquent les auteurs de cet acte de violence devaient être punis comme pirates.

Les huit républicains eurent bien écrit au viceroi de la province, toutes leurs réclamations furent repoussées. Ils prirent alors le parti de faire connaître leur position à l'ambassadeur français près la cour de Madrid. L'affaire fut portée devant le prince de la Paix, qui en référa au Directeur exécutif. Trois mois après, Sélis, Thierry et leurs compagnons furent initiés en liberté et se rembarquèrent sur leur bâtiment ; reconnu, dès lors, leur propriété.

La traversée fut heureuse. Un des marins, peut-être renoué parmi ses camarades, en charma les autres en composant six chansons nouvelles, destinées à rappeler l'événement auquel ils avaient dû leur délivrance :

C'est sur la *Lady Shore*, dit-il, un thermidor au cinq, Nous étions huit à bord, Huit bons républicains.

Dans la Nouvelle Hollande dit-il, Ils venaient nous mener, Peut-être pour nous pendre, Ou nous guillotiner.

Une nuit, sans lumière, dit-il, Nous nous levons tous huit, Il pouvait bien se faire, Deux heures après minuit.

Vive la République ! dit-il, Crie Sélis, notre chef, Nous courons au plus vite, Surprendre les Anglais.

Rendez-vous, capitaine, dit-il, Da-dessus il dégraine, Nous lui perçons le corps.

Sur le pont dans la cale, dit-il, On nous tombe dessus, Ça nous est égal ; Nous tapons toujours dru.

Un caporal s'exerce dit-il, A monter sur le pont ; Mais Maillot le renverse D'un coup de salaisons.

Allons, l'affaire est faite, dit-il, Nous disons : Ça va bien, Plus libre nous allons être, Etre libre à la fin.

Puis, nous nous régalâmes, dit-il, Le matin de bonne heure, Nous avions dix-huit femmes ; Nous fimes leur bonheur.

C'est sur la *Lady Shore*, dit-il, Un thermidor au cinq, Nous étions huit à bord, Huit bons républicains.

F. COCHET.

Ceux de nos souscripteurs qui changent de logement sont priés de nous donner avis s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.

A LOUER.

À VENDRE une grande maison, avec l'annexe au faubourg St. Valler, joignant au Sud Ouest à Mr. Lenfant. — Avec le superbe terrain qui en dépend, qui s'étend jusqu'à la rue St. Gabriel, et au bout duquel est bâtie une autre maison nouvellement réparée. — S'adresser à Mr. Leblond, Ecuyer Notaire ou au Sousigné propriétaire.

M. SAUVAGEAU.

Quelque bon, Octobre 1842.

(1) C'est là l'expression dont se servirent les insurgés dans leur journal adressé dans le rapport de Talleyrand.